**F**



**WO/GA/51/****7**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **28 juin 2019**

# Assemblée générale de I’OMPI

**Cinquante et unième session (24e session ordinaire)  
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions : la quarantième (du 12 au 16 novembre 2018) et la quarante et unième (du 8 au 11 avril 2019). Ces deux sessions étaient présidées par M. Alfredo Rendón Algara (Mexique).

### Marques

1. À sa quarantième session, le SCT a examiné le document SCT/32/2 (Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque), le document SCT/39/8 Rev.2 (Proposition présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l’Indonésie, de l’Islande, de l’Italie, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse, concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d’importance nationale), le document SCT/39/9 (Proposition présentée par la délégation du Pérou, pour la reconnaissance et la protection des marques‑pays) et le document SCT/40/3 (Résumé des différentes pratiques d’examen concernant les marques composées en tout ou partie de noms de pays).
2. À la fin de la session, le président a indiqué en conclusion que le SCT avait pris note du document SCT/40/3, que les discussions sur les documents SCT/32/2 et SCT/39/8 Rev.2 se poursuivraient à la quarante et unième session du SCT, et que la délégation du Pérou présenterait une version révisée du document SCT/39/9 pour examen à une future session.
3. À sa quarante et unième session, le SCT a examiné le document SCT/32/2 (Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque). Le président a indiqué en conclusion que la délégation de la Jamaïque présenterait, à la session suivante du SCT, une version révisée de ce document qui tiendrait compte des observations formulées pendant la session en cours.
4. Le SCT a également examiné le document SCT/39/8 Rev.3 (Proposition présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l’Indonésie, de l’Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse, concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d’importance nationale) et le document SCT/41/6 (Proposition présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l’Indonésie, de l’Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse, concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d’importance nationale dans le DNS), ainsi que les révisions du deuxième document proposées par les coauteurs en réponse aux questions et préoccupations soulevées pendant la discussion. Le président a indiqué en conclusion que l’examen des deux documents SCT/39/8 Rev.3 et SCT/41/6 se poursuivrait à la quarante‑deuxième session du SCT.
5. En outre, au cours des deux sessions, le Secrétariat a informé le SCT des faits nouveaux concernant l’échange de données sur les dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI) entre l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’OMPI. À sa quarante et unième session, le SCT a examiné le document SCT/41/4 consacré à cette question (Informations actualisées sur les dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI)). Lors des deux sessions, le Secrétariat a également présenté des exposés faisant état de l’incorporation des données sur les DCI dans la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI.
6. Au cours des deux sessions, le Secrétariat a par ailleurs présenté des mises à jour concernant les aspects relatifs aux marques dans le système des noms de domaine de l’Internet (DNS), dont le SCT a pris note tout en demandant à être tenu informé de l’évolution de la situation.

### Dessins et modèles industriels

1. Concernant le projet de traité sur le droit des dessins et modèles, il est fait référence au document WO/GA/51/8 (Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles).
2. À sa quarantième session, le SCT a examiné les documents SCT/40/2 et SCT/40/2 Rev. (Dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères : projet de questionnaire). À la fin de la session, le Secrétariat a été prié d’adresser le questionnaire figurant dans le document SCT/40/2 Rev. aux membres du SCT et aux organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur, et de compiler toutes les réponses dans un document pour examen par le SCT à sa quarante et unième session.
3. Le SCT a également examiné le document SCT/40/8 (Proposition de la délégation de l’Espagne concernant la réalisation d’une étude sur la protection des dessins et modèles industriels dans les salons organisés dans les États membres) et a demandé au Secrétariat d’établir un projet de questionnaire concernant cette proposition, pour examen par le comité à sa session suivante.
4. À sa quarante et unième session, le SCT a examiné le document SCT/41/2 Prov. (Compilation des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères). À la fin de la session, le Secrétariat a été prié de continuer d’accepter les contributions des délégations jusqu’au 31 juillet 2019, d’établir ensuite une version définitive du document afin de la présenter pour examen à la quarante‑deuxième session du SCT. En outre, les membres du SCT ont été invités à présenter des propositions concernant les travaux futurs sur les dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères à la quarante‑deuxième session du SCT.
5. De plus, le SCT a examiné le document SCT/41/3 (protection temporaire des dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l’article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle : projet de questionnaire). À la fin de la session, le SCT a prié le Secrétariat d’adresser le questionnaire, figurant dans le document SCT/41/3 Rev., aux membres du SCT et aux organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur, en les invitant à communiquer leurs réponses au plus tard le 31 juillet 2019; et de compiler toutes les réponses dans un document pour examen par le SCT à sa quarante‑deuxième session.
6. Enfin, lors des deux sessions, le SCT a pris note des progrès accomplis par les membres et le Secrétariat dans la mise en œuvre du Service d’accès numérique aux documents de priorité pour les dessins et modèles industriels. Le président a indiqué en conclusion que le SCT reviendrait sur ce point pour une mise à jour à sa session suivante.

### Indications géographiques

1. À sa quarantième session, le SCT a examiné le document SCT/40/5 Prov.2 (Compilation des réponses au Questionnaire I sur les systèmes nationaux et régionaux susceptibles d’assurer une certaine protection aux indications géographiques) et le document SCT/40/6 Prov.2 (Compilation des réponses au second questionnaire sur l’utilisation licite ou illicite des indications géographiques, des noms de pays et des noms géographiques sur l’Internet et dans le DNS). À l’issue de la session, le président a prié le Secrétariat d’inviter les membres et les organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur à fournir des réponses complémentaires ou révisées aux questionnaires I et II, d’établir la version définitive des documents SCT/40/5 Prov.2 et SCT/40/6 Prov.2, pour examen par le SCT à sa quarante et unième session, et d’incorporer les informations contenues dans les deux documents dans une base de données. Le président a également indiqué en conclusion que des séances d’information d’une demi‑journée sur les indications géographiques seraient organisées dans le cadre du SCT et que les thèmes à aborder seraient examinés à la quarante et unième session du comité. À cet effet, les membres et les organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur ont été invités à proposer des thèmes éventuels pour ces séances d’information avant la quarante et unième session du SCT.
2. À sa quarante et unième session, le SCT a examiné le document SCT/40/5 (Compilation des réponses au Questionnaire I sur les systèmes nationaux et régionaux susceptibles d’assurer une certaine protection aux indications géographiques) et le document SCT/40/6 (Compilation des réponses au second questionnaire sur l’utilisation licite ou illicite des indications géographiques, des noms de pays et des noms géographiques sur l’Internet et dans le DNS).
3. En outre, le Secrétariat a présenté une version d’essai d’une base de données reproduisant toutes les réponses aux questionnaires I et II susmentionnés.
4. À la fin de la session, le président a indiqué en conclusion que les membres du SCT étaient invités à examiner la version d’essai de la base de données et à informer le Secrétariat de tout changement requis, et à envoyer les réponses aux questionnaires dans le cas où ils ne l’auraient pas encore fait, afin que celles‑ci puissent être incorporées dans la base de données. En outre, le SCT examinerait une version actualisée de la base de données à sa quarante‑deuxième session.
5. Par ailleurs, à sa quarante et unième session, le SCT a examiné le document SCT/41/7 (Proposition de la délégation des États‑Unis d’Amérique), le document SCT/41/8 (Proposition de la délégation de la Suisse) et le document SCT/41/9 (Proposition présentée par la délégation de l’Union européenne et ses États membres). Les trois propositions portaient sur les thèmes éventuels de séances d’information sur les indications géographiques.
6. À la fin de la session, le président a indiqué en conclusion que le SCT était convenu de tenir une séance d’information d’une demi‑journée sur les indications géographiques dans le cadre de la quarante‑deuxième session du SCT. Au programme de cette séance d’information figureraient trois groupes d’experts qui examineraient les thèmes suivants : évaluation du caractère générique; indications géographiques en tant que titres de propriété intellectuelle dans le cadre du DNS et dans les politiques de règlement des litiges; notions d’identité, de similitude et d’imitation entre les indications géographiques et les marques dans le contexte de l’enregistrement et de l’utilisation commerciale. Enfin, le SCT est convenu que, à sa quarante‑deuxième session, il examinerait la possibilité d’organiser à l’avenir d’autres séances d’information sur les indications géographiques.
7. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques” (document WO/GA/51/7).*

[Fin du document]